

# Livres Canada Books

## PROGRAMME DE MENTORAT SUR L'ALLEMAGNE

### 2018-2019



## LIGNES DIRECTRICES

**Date limite de réception des demandes : le vendredi 29 juin 2018**

---

➡ **NOUVEAU** (ajouts ou modifications)

### Objectif

Le Programme de mentorat sur l'Allemagne a pour objectif de fournir à un groupe d'éditeurs admissibles un service d'encadrement afin de les familiariser avec les activités liées à l'exportation en Allemagne (examen du fonds et évaluation du potentiel à l'exportation, activités de promotion, mécanismes de distribution, coédition et vente de droits). Ce programme permettra aux éditeurs admissibles de perfectionner leurs connaissances sur l'exportation en Allemagne, de se préparer pour rencontrer des acteurs du marché allemand, et de bien évaluer les efforts à mettre en œuvre pour exporter leurs titres sur ce marché.

Les activités reliées comprennent un webinaire de formation sur l'édition, la vente de droits et la distribution en Allemagne (date à confirmer) et, une discussion par Skype avec un expert-conseil par domaine d'édition (livres jeunesse, ouvrages d'intérêt général et édition savante) relative au potentiel du fonds de l'éditeur admissible sur le marché allemand. **Il est à noter que le webinaire sera disponible pour toute personne qui voudra y participer.**

### Critères d'admissibilité

- ➡
- Pour être admissible au Programme de mentorat sur l'Allemagne 2018-2019, le demandeur doit avoir été confirmé bénéficiaire à l'un des programmes fédéraux suivants : Soutien aux éditeurs (Fonds du livre du Canada) 2017-2018, Appuyer la pratique artistique : éditeurs littéraires 2017 ou aux projets d'édition littéraire 2017 du Conseil des arts du Canada (anciennement connu sous les programmes Subventions globales et Subventions aux nouveaux éditeurs du Conseil des arts du Canada). Ce statut d'admissibilité doit demeurer valide en 2018-2019.
  - Le demandeur doit avoir rempli, à la date limite de présentation de la demande, ses obligations contractuelles relatives aux redevances versées aux auteurs.
  - Les associations provinciales ou nationales ne sont pas admissibles à ce programme.

### Condition de participation

Afin d'avoir accès au financement dans le cadre des programmes de Livres Canada Books en 2018-2019, le demandeur doit avoir rempli toutes les conditions et souscrit à toutes les exigences stipulées dans le cadre des contributions que l'entreprise a reçues de Livres Canada Books au cours des années antérieures.

### Livres admissibles

Les livres qui :

- sont rédigés par un auteur canadien ou adaptés ou traduits par un Canadien;
- sont constitués d'au moins 48 pages pour un livre imprimé, à l'exception des livres pour enfants, qui peuvent avoir moins de 48 pages;
- sont constitués d'au moins 15 000 mots pour un nouveau livre numérique (c.-à-d. les livres qui n'ont pas été publiés en version imprimée ou dans un autre format matériel), à l'exception des livres numériques pour enfants,

des éditions numériques de livres imprimés admissibles et de certains livres scolaires comme les manuels de mathématiques, qui peuvent avoir moins de 15 000 mots;

- sont attribués publiquement et de façon explicite à un ou plusieurs auteurs ou traducteurs;
- sont les propres ouvrages de l'éditeur;
- portent le ISBN attribué à la maison d'édition ou acquis par elle (certaines exceptions peuvent s'appliquer dans le cas des coéditions internationales);
- sont publiés sous la marque de l'éditeur ou sous une marque dont l'éditeur a acquis les droits de publication, de gestion et de commercialisation; et
- sont imprimés ou fabriqués au Canada, sauf les livres coédités et ceux pour lesquels l'éditeur peut fournir une justification acceptable.

### **Notes sur la paternité des œuvres**

- L'auteur ou le traducteur est toujours la personne à qui le livre est publiquement attribué. Son nom doit être inscrit sur le dessus de la couverture, le dos de la reliure, sur la page titre, ou sur la page des droits d'auteur.
- On considère que les livres ayant plus d'un auteur sont rédigés par un Canadien si au moins un des coauteurs est canadien.
- On considère qu'un ouvrage collectif (p. ex. une anthologie) est rédigé par un Canadien si au moins 50 p. 100 des collaborateurs sont Canadiens.
- Si moins de 50 p. 100 des collaborateurs d'un ouvrage collectif sont Canadiens, le directeur de l'ouvrage peut en être considéré comme l'auteur s'il lui est clairement et publiquement attribué et s'il a écrit une préface, une introduction, une postface ou une conclusion importante. Le directeur effectuant les travaux de révision afin de rendre un livre publiable n'est pas considéré comme un auteur.
- Un illustrateur est considéré comme étant un auteur dans le seul cas des albums illustrés pour enfants.

### **Ventes admissibles à l'exportation**

Les ventes admissibles à l'exportation constituent le total de ce qui suit :

- le montant net provenant de la vente d'ouvrages admissibles (c.-à-d. excluant les remises aux détaillants et les crédits de même que les provisions pour les retours);
- les revenus provenant de la vente de droits et de permissions sur les livres admissibles;
- les remises aux distributeurs et aux diffuseurs pour la vente des ouvrages admissibles. Si les remises aux distributeurs et aux diffuseurs ne sont pas déjà incluses dans les ventes nettes, elles peuvent être ajoutées. Le rajustement ne touche que les frais de distribution et de diffusion et ne doivent pas inclure les remises aux détaillants.

Pour toute définition, consultez le site Web du [Fonds du livre de Canada](#) au ministère du Patrimoine canadien.

### **Conditions générales**

Le demandeur doit répondre à toutes les définitions et se conformer à toutes les conditions énoncées dans ces lignes directrices.

### **Processus d'évaluation**

Les demandes seront examinées par Livres Canada Books qui sélectionnera 15 éditeurs admissibles pour chaque genre de publication (jeunesse, commercial adulte et savant) pour un total maximum de 45 éditeurs.

### **Critères d'évaluation**

Les décisions de Livres Canada Books seront fondées sur la valeur relative de la demande de l'entreprise par rapport à celle des autres demandeurs. L'évaluation tiendra compte des objectifs du Programme de mentorat et des critères suivants :

- potentiel des titres du demandeur sur le marché allemand;
- stade de développement et de mise en œuvre d'une stratégie à l'exportation par le demandeur sur l'Allemagne;

- expérience antérieure du demandeur en termes de promotion et de commercialisation sur le marché allemand;
- qualité des réponses et arguments présentés par le demandeur.


## Formalités de demande

1. Le demandeur doit remplir les parties A, B et C du formulaire. Nous vous demandons également, dans la mesure du possible, de ventiler vos ventes numériques à l'exportation.
2. Le demandeur qui n'a pas de catalogue en ligne doit soumettre un exemplaire du catalogue le plus récent de l'entreprise.
3. Le demandeur dont les ventes d'ouvrages admissibles d'auteurs canadiens selon le **Fonds du livre du Canada** (Formulaire de demande – Partie B, Ligne 5), incluant tout rajustement de frais de distribution, au cours de l'exercice de référence sont égales ou supérieures à 3 millions de dollars doit fournir des états financiers audités de son dernier exercice financier terminé. Les éditeurs dont les ventes de livres d'auteurs canadiens sont inférieures à 3 millions de dollars devront fournir un rapport de mission d'examen.

Ces états financiers audités ou ce rapport de mission d'examen ne devraient pas dater de plus de 12 mois.

4. Pour la confirmation des ventes admissibles à l'exportation, le demandeur doit joindre à sa demande soit :
  - a. une attestation signée par un expert-comptable indépendant sur son papier à en-tête officiel confirmant les ventes admissibles à l'exportation (Formulaire de demande – Partie B, Ligne 3) de son dernier exercice financier terminé (spécimens d'attestations disponibles sur notre [site Web](#)). Les états financiers audités ou le rapport de mission d'examen et l'attestation rédigée par un expert-comptable indépendant confirmant la somme des ventes admissibles à l'exportation doivent porter sur le même exercice financier.

OU

- 
- b. Le demandeur qui a bénéficié d'une aide aux programmes Appuyer la pratique artistique : éditeurs littéraires 2017 ou aux projets d'édition littéraire 2017 du Conseil des arts du Canada (anciennement connu sous les programmes Subventions globales et Subventions aux nouveaux éditeurs) doit fournir des états financiers pour le dernier exercice financier complet de l'entreprise (ceux-ci doivent inclure un bilan et un état des résultats et respecter les principes comptables généralement reconnus).
5. Pour la confirmation des droits d'auteur, le demandeur doit joindre à sa demande une attestation signée par un expert-comptable indépendant sur son papier à en-tête officiel confirmant que le demandeur a rempli toutes ses obligations contractuelles relatives au paiement des droits d'auteur ou à toute autre méthode de paiement des auteurs pendant le dernier exercice financier terminé. L'attestation de paiement des droits d'auteur peut aussi être présentée sous forme de note dans les états financiers vérifiés ou examinés plutôt que sous la forme d'une lettre distincte.
  6. Si le demandeur a soumis une demande au Fonds du livre du Canada dans le cadre du Soutien aux éditeurs pour 2018-2019, le demandeur devra soumettre à Livres Canada Books les documents financiers pour la même année de référence.

**Comme c'est le cas pour le Fonds du livre du Canada, Livres Canada Books se réserve toutefois le droit d'exiger des états financiers audités des éditeurs faisant état de ventes de livres d'auteurs canadiens totalisant moins de 3 millions de dollars, si Livres Canada Books estime que des cas individuels justifient un tel niveau d'assurance. Les demandeurs concernés seront informés de cette exigence dans les meilleurs délais. Livres Canada Books pourrait également augmenter le nombre annuel d'audits auprès des bénéficiaires.**

*Dans le cadre de l'analyse de la demande au Programme de mentorat, Livres Canada Books consultera les documents soumis par les demandeurs à Livres Canada Books et au Fonds du livre du Canada afin de vérifier l'information et les documents requis.*

*NOTE : Les demandes ne pourront être traitées que lorsque tous les documents et l'information requis seront complets.*

## **Procédure d'appel**

Les demandeurs peuvent faire appel des décisions rendues dans le cadre du Programme de mentorat en s'adressant par écrit au président de Livres Canada Books. Les appels doivent être interjetés au plus tard 15 jours après la date à laquelle la décision de Livres Canada Books a été transmise au demandeur.

Le Comité d'appels examinera les appels uniquement s'il existe une preuve claire et irréfutable de vice de procédure ou d'erreur de la part du Secrétariat de Livres Canada Books dans le traitement de la demande de l'entreprise

## **Audit**

Livres Canada Books se réserve le droit de procéder à un audit des comptes de toute maison d'édition ayant reçu une aide financière au titre des programmes de Livres Canada Books, en faisant notamment des audits au hasard. S'il existe un écart important entre les données des rapports du bénéficiaire et celles de l'auditeur de Livres Canada Books et que la contribution doit être rajustée, la moitié (50 %) des coûts de l'audit sera à la charge du bénéficiaire. Les maisons d'édition visées par l'audit sont choisies au hasard. En dépit de la sélection aléatoire, le gestionnaire de programme peut, de concert avec le directeur général, sélectionner une maison d'édition ou plus dont les renseignements financiers, les rapports ou d'autres documents contiennent des informations douteuses ou inconséquentes.

## **Renseignements supplémentaires**

Les demandeurs qui ont des questions au sujet des modalités d'application de Livres Canada Books sont invités à communiquer avec nous le plus tôt possible afin que nous puissions y répondre avant la date limite du 29 juin 2018.

**Christy Doucet,**  
**Gestionnaire principale, Programmes**

Livres Canada Books

1 Nicholas, Suite 504

Ottawa, Ontario, K1N 7B7

Téléphone : 613-562-2324, poste 225

[cdoucet@livrescanadabooks.com](mailto:cdoucet@livrescanadabooks.com)

[www.livrescanadabooks.com](http://www.livrescanadabooks.com)